

Renforcer la conservation de la biodiversité au Nouveau-Brunswick

Objet

Donner un aperçu de la situation actuelle de la conservation de la biodiversité au Nouveau-Brunswick, mettre en lumière les défis connexes et présenter des recommandations pour améliorer les efforts provinciaux de protéger les écosystèmes et les espèces en péril.

Résumé de la question

La biodiversité du Nouveau-Brunswick est menacée par la perte d'habitat, le changement climatique, la pollution, les espèces envahissantes et des protections légales inadéquates (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009; Betts et coll. 2024; East Coast Environmental Law, 2024; Université de l'État de l'Orégon, 2024). Ces défis sapent la résilience écologique, compromettent le patrimoine naturel de la province et affectent les activités économiques qui dépendent d'écosystèmes en santé comme la foresterie, les pêcheries et le tourisme. Les cadres de travail actuels ne permettent pas de remédier adéquatement au problème des espèces en péril par un processus de rétablissement (East Coast Environmental Law, 2024), la connectivité écosystémique et l'engagement provincial envers des cibles nationales pour la biodiversité, comme la protection de 30 % des terres et de l'eau d'ici à 2030 (30 % d'ici à 2030). Il faut prendre immédiatement des mesures pour assurer une conservation durable de la biodiversité et la conformité aux normes mondiales.

Contexte et difficultés

- **Situation de la biodiversité** : Plus de 96 espèces sont indiquées dans la *Loi sur les espèces en péril* du Nouveau-Brunswick. Cependant, seules neuf espèces ont rempli toutes les obligations légales en matière de rétablissement, ce qui montre bien les lacunes substantielles qui existent au niveau de la mise en œuvre. Il n'y a pas d'évaluation de faisabilité, de stratégies de rétablissement ni de plans de protection à jour pour de nombreuses espèces (East Coast Environmental Law, 2024).

- **Cibles mondiales et nationales** : Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et l'objectif de 30 % d'ici à 2030 du Canada mettent l'accent sur la protection de 30 % des terres, de l'eau et des mers (Environnement et Changement climatique Canada, 2024). Pour atteindre cet objectif, il faut accorder la priorité à la conservation d'habitats critiques comme les terres humides, les forêts et les écosystèmes marins.
 - **Défis provinciaux** : La coupe à blanc, la fragmentation de l'habitat, le changement climatique, la pollution et les espèces envahissantes sont d'importantes menaces, aggravées par une faible exécution réglementaire (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009; Betts et coll., 2024; East Coast Environmental Law, 2024; Université de l'État de l'Orégon, 2022). Vu la portée limitée de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale, des lois provinciales solides sont essentielles pour compléter les mécanismes de protection fédéraux.
 - **Participation autochtone** : Les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick ont une relation profonde avec la terre et jouent un rôle vital dans la conservation. Les efforts collaboratifs visant à incorporer le savoir et la gouvernance autochtones sont essentiels à la réussite des initiatives liées à la biodiversité.
-

Recommandations

1. **Mettre intégralement en œuvre et renforcer la *Loi sur les espèces en péril* (LEP du N.-B.)**
 - Nommer des membres supplémentaires au Comité sur la situation des espèces en péril (CSEP).
 - Mener à bien les plans de rétablissement de longue date pour les espèces en péril.
 - Mettre à jour le registre des espèces en péril.
 - Appliquer des mesures de protection de l'habitat.
 - Allouer les ressources adéquates pour appuyer ces mesures.
2. **Élaborer et exécuter une stratégie sur la biodiversité renouvelée**
 - Élaborer et exécuter une stratégie assortie de cibles claires et mesurables, notamment l'objectif de 30 % d'ici à 2030 (protéger 30 % des terres et de l'eau d'ici à 2030).
 - Cerner les zones de conservation prioritaires et créer des outils de protection provisoires.
 - Établir des jalons pour faire le suivi des progrès.
 - Désigner des corridors écologiques pour rehausser la connectivité de l'habitat.
3. **Intégrer le savoir et les principes de cogestion autochtones dans les pratiques et les politiques relatives à la biodiversité.**

- Collaborer avec des communautés autochtones pour co-développer des stratégies de conservation.
- Veiller à ce que les droits et le savoir traditionnels autochtones soient respectés dans les politiques sur la biodiversité.
- Appuyer les initiatives de conservation dirigées par des Autochtones comme modèles d'intendance durable.

4. Promouvoir la gestion durable des forêts

- Réviser la stratégie sur les forêts de la Couronne pour accorder la priorité aux pratiques forestières écologiques qui rehaussent la biodiversité et l'entreposage du carbone.
- Mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière durables, y compris des périodes de rotation plus longues, la réduction de la coupe à blanc et la protection des forêts primaires et anciennes.
- Établir un inventaire du carbone forestier provincial pour contrôler les stocks de carbone forestier et les avantages connexes sur le plan de la biodiversité.

Importance et répercussions

- Les écosystèmes du Nouveau-Brunswick offrent des services essentiels, notamment de l'eau propre, l'atténuation des inondations et l'entreposage du carbone. Cependant, la perte d'habitat et le changement climatique menacent ces écosystèmes.
- La détérioration des forêts du Nouveau-Brunswick a provoqué une baisse significative du carbone au-dessus du sol et des habitats des espèces d'oiseau vivant dans les forêts anciennes, ce qui souligne la nécessité de mettre en œuvre des stratégies intégrées pour le climat et la biodiversité.
- La protection de la biodiversité s'aligne sur les engagements fédéraux conformément à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ainsi que sur les cibles de conservation de 30 % d'ici à 2030 du Canada.
- La *Loi sur les espèces en péril* ne comporte pas de délais obligatoires ni de mécanismes de protection complets pour l'habitat et les mesures de rétablissement, ce qui fait que nombre d'espèces demeurent vulnérables.
- L'investissement dans les initiatives de conservation permet de soutenir les économies locales par l'éco-tourisme, la gestion durable des ressources et la création d'emplois.
- Une meilleure mobilisation du public, l'éducation et les mécanismes de financement sont essentiels à la réussite des initiatives pour la biodiversité.

- Les efforts de conservation dirigés par des Autochtones sont primordiaux pour incorporer le savoir traditionnel, respecter les droits autochtones et atteindre les objectifs de conservation à long terme.
-

Analyse

Répercussions sur les parties prenantes et les titulaires de droits : Les mesures de conservation profitent à tous les résidents, car elles améliorent les services écosystémiques comme de l'air et de l'eau propres, l'atténuation des répercussions sur le climat et la préservation des valeurs culturelles et économiques liées à la biodiversité. La participation des communautés autochtones est critique pour assurer des stratégies de conservation efficaces et culturellement sensibles.

Risques et perspectives

Risques :

- Si nous n'agissons pas, nous risquons de saper encore plus la biodiversité et de provoquer une autre atteinte à celle-ci.

Perspectives :

- De solides stratégies de conservation s'accompagnent de possibilités pour le Nouveau-Brunswick de devenir un chef de file de la biodiversité et de l'action climatique et de s'aligner sur des possibilités de financement en lien avec des cadres de travail fédéraux et internationaux sur la biodiversité.
- Les politiques environnementales fondées sur le lien entre l'entreposage du carbone et la conservation de la biodiversité profitent aux objectifs climatiques et à la santé écosystémique.
- Les partenariats sur l'aménagement du territoire avec des universités, des organisations environnementales et des propriétaires privés peuvent améliorer les résultats de la conservation tout en répondant aux besoins communautaires et économiques.
- En investissant dans des industries comme la restauration écologique, la reforestation et l'amélioration de l'habitat, il est possible de revitaliser les économies rurales tout en améliorant la biodiversité et les services écosystémiques.

Situation actuelle :

En 2024, Environnement et Changement climatique Canada a publié une stratégie nationale pour faire cesser et renverser la perte de la biodiversité (Environnement et Changement climatique Canada, 2024). Une nouvelle stratégie sur la biodiversité pour le Nouveau-Brunswick doit être publiée en 2025. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à faire passer les terres et les eaux protégées à 15 % et à élaborer un plan pour

atteindre 30 %. Selon le registre public des espèces en péril du Nouveau-Brunswick, les mesures de rétablissement de la province ont permis de faire quelques progrès, mais demeurent inadéquates pour remédier à l'ampleur de la crise. Essentielle à la migration et à la résilience des espèces, la connectivité de l'habitat fait encore l'objet d'un traitement médiocre. Bien que le Nouveau-Brunswick ait pris des mesures pour favoriser la conservation de la biodiversité grâce à des stratégies, à des règlements et à des zones protégées, il y a encore d'importantes lacunes qui empêchent l'atteinte de résultats solides et mesurables. Le renforcement des politiques sur la biodiversité, en assurant leur exécution et en les alignant sur l'action climatique, et l'aménagement du territoire jouent un rôle critique dans la sauvegarde du riche patrimoine naturel de la province pour les générations à venir.

Personne-ressource

Beverly Gingras, directrice exécutive, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick |
beverly.gingras@conservationcouncil.ca | 506-458-8747